



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 25 juin 2020

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Démission de Monsieur Stéphane Wicht, Secrétaire municipal

En poste depuis le 1^{er} novembre 2002 en tant que Secrétaire municipal et chef du personnel de la Commune de Payerne, Monsieur Stéphane Wicht a présenté sa démission à la Municipalité.

Durant ces nombreuses années, il a assuré le poste de chef de service de l'Administration générale, en charge des secteurs du greffe municipal, des ressources humaines, de la sécurité publique, du service à la population, de la jeunesse et intégration ainsi que de la cave et vignoble.

Monsieur Stéphane Wicht va reprendre, à compter du 16 septembre prochain, le poste de Secrétaire Général du Département des institutions et du territoire du Canton de Vaud.

La Municipalité tient à la remercier pour son engagement tout au long de ces années. Il a fait preuve d'un sens aigu du service public et d'un investissement hors norme dans la fonction centrale qu'il occupe. La Municipalité lui formule ses meilleurs vœux de réussite pour son avenir professionnel.

2. Processus de recrutement au poste de Secrétaire municipal

Suite à la démission de Monsieur Stéphane Wicht, la Municipalité a mandaté la société Capital Senior afin de l'accompagner dans le processus de recrutement du / de la nouveau / nouvelle titulaire du poste de Secrétaire municipal / e. Ce mandat a été adjugé en séance de Municipalité du 17 juin afin d'entamer rapidement les démarches nécessaires au lancement de ce processus. De ce fait, le montant extrabudgétaire de Fr. 23'000.— HT fera partie intégrante du préavis relatif à la première série de complément au budget 2020, en compte n° 3092.00.1100.

3. Personnel communal

La Municipalité de Payerne a procédé aux engagements suivants :

- Madame Alessia Chaney, engagée au 1^{er} avril 2020, en qualité de collaboratrice administrative au Service à la population et à la Sécurité publique. Il s'agit d'un nouveau poste conforme au budget ;
- Monsieur Vincent Diacon, engagé au 1^{er} juin 2020, en qualité d'adjoint technique, rattaché aux Services Infrastructures et Constructions, environnement et patrimoine. Il s'agit d'un nouveau poste conforme au budget ;
- Madame Ilona Losey, engagée au 1^{er} juin 2020, en qualité de technicienne à la police des constructions. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant ;
- Monsieur Florian Losey, engagé au 1^{er} juin 2020, en qualité d'assistant de sécurité publique. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant ;
- Madame Méline Godel, engagée au 17 août 2020, pour une durée déterminée en qualité de stagiaire socioculturelle. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant ;
- Madame Laura Vaucher, engagée au 1^{er} septembre 2020, en qualité de gestionnaire des locations, rattachée au Service Bâtiments. Il s'agit d'un nouveau poste, conforme au budget ;
- Monsieur François Cherbuin, engagé au 1^{er} septembre 2020, en qualité d'horticulteur paysagiste. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant partiel, complété par une dotation supplémentaire conforme au budget.

4. Ruisseaux du Motélon et du Crève-Cœur, étude préliminaire de revitalisation

Avec la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau, selon le plan cantonal vaudois, le degré de priorité d'intervention permet aux communes d'orienter leurs efforts dans des projets de revitalisation et, si nécessaire, de protection contre les crues. Cette classification influence également le soutien financier au Maître d'ouvrage par le Canton et la Confédération.

Le ruisseau du Motélon est de degré de priorité 2 par son tronçon enterré à l'est du karting de Payerneland. Il possède un potentiel de revitalisation important. La seconde partie du tracé, également en priorité 2, concerne le ruisseau du Crève-Cœur, enterré sur plus de 600 m dans une zone agricole et qui présente de manière récurrente des problèmes de débordements, inondant les terrains cultivables autour du stand de tirs des Vernex et parfois même le rez-de-chaussée des bâtiments de Payerneland.

En 2016, un rapport avait été transmis à la Municipalité pour lancer une étude de faisabilité pour remettre à ciel le ruisseau du Motélon, tronçon situé à l'est du karting de Payerneland, ainsi que pour étudier la modification du tracé du ruisseau du Crève-Cœur situé à proximité de celui du Motélon. Ce projet avait été abandonné car il était apparu la problématique liée aux compensations des surfaces d'assèchement (SDA).

Ayant été approchée courant décembre 2019 par le Voyer des eaux, la Municipalité souhaite relancer cette étude sachant que le regard porté sur les cours d'eau a fortement évolué.

Selon le Chef de section à la Division Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU), ces deux ruisseaux étant de priorité 2, il y aura lieu, cas échéant, de compenser en temps utile, les SDA sur le quota cantonal.

Le coût de cette étude s'éleve à Fr. 35'000.— TTC. L'étude se distingue en 3 phases, à savoir :

- l'étude pour la remise à ciel ouvert du ruisseau du Motélon sur environ 160 m ;
- l'analyse des différentes possibilités de connexion du ruisseau du Crève-Cœur à celui du Motélon ;
- l'étude pour la suppression du bassin incendie à Vers-chez-Savary, situé sur le Motélon.

Comme la Municipalité souhaite pouvoir adjuger cette étude dans les meilleurs délais afin de pouvoir chiffrer le coût des travaux de revitalisation, une augmentation du budget 2020 de Fr. 35'000.— sera proposée lors de la série de compléments au budget de fonctionnement, compte n° 3147.01.4700.

Il sied de préciser que cette étude, y compris les futurs travaux de revitalisation, est subventionnée à hauteur de 95 %, soit 60 % par le Canton, respectivement 35 % par la Confédération.

Le montant de ces subventions sera versé sur le compte de fonctionnement n° 4516.00.4700. A souligner que le montant de la subvention fédérale relative à cette étude ne sera octroyé que lors de la délivrance du permis de construire (garantie de travaux), contrairement à la subvention cantonale qui sera versée dès réception des pièces justificatives transmises par la Commune.

Le montant à charge de la Commune de Payerne pour cette étude, subventions déduites, s'élèvent donc à Fr. 1'750.—.

5. Information sur le préavis n° 15/2009 – Elaboration d'un nouveau plan directeur communal (PDCoM) et révision des plans de quartier (PQ) du centre historique.

Ce crédit a été voté en 2009 et l'étude du Plan directeur communal (Pdcom) a suivi les processus prévus. Deux examens du dossier ont eu lieu dans les différents services de l'Etat jusqu'à que la Municipalité bloque ce dossier dans l'attente du règlement d'application de la LAT.

En effet, ce règlement adopté fin 2018 donne à une commune la possibilité de ne pas exécuter son Pdcom de manière autonome et d'intégrer celui-ci dans le cadre du Plan directeur régional (Pdr). Compte tenu du fait que le Pdcom est abouti à plus de 90 % et que la réalisation du Pdr durera au moins encore 3 ans, la Municipalité a décidé de finaliser son Pdcom qui sera un outil de planification utile pour les prochaines législatures. Ce document fera l'objet d'une consultation publique fin 2020, début 2021, et permettra ensuite à la Commune de réaliser la révision du Plan général d'affectation.

Du point de vue financier, les dépenses pour le Pdcom, y compris les études complémentaires que nous avons dues faire pour les compensations SDA se montent à Fr. 325'000.—. Pour finaliser cet objet, il y a encore Fr. 25'000.— à prévoir.

Au niveau des subventions, nous avons touché à ce jour Fr. 68'000.—. Fr. 17'000.— sont encore attendus après la finalisation du Pdcom. Avec le solde du crédit, soit environ Fr. 250'000.—, il était prévu en 2009 de réviser les plans de quartiers du centre-ville. Etant donné que nous avons un délai à 2022 de réviser le plan général d'affectation (PGA) et son règlement, la Municipalité a décidé d'utiliser ce montant pour financer cette planification obligatoire en incluant une nouvelle réglementation pour l'ensemble du centre-ville historique.

Un appel d'offres marchés publics sera fait d'ici la fin de l'année pour choisir un mandataire qui travaillera certainement conjointement sur les PGA de Payerne et de Corcelles-près-Payerne.

Si le crédit devait être insuffisant, nous procéderons bien entendu à une demande de crédit complémentaire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

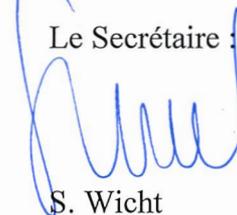
Le 1^{er} Vice-président :



A. Bersier



Le Secrétaire :



S. Wicht